

Arrêté n°2024-98-CoST fixant le calendrier du programme Bourses olympiques de l'École normale supérieure au titre de l'année 2025

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure (ENS), notamment son article 21 ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'ENS ;

Vu l'arrêté n°2022-19 du 7 janvier 2022 relatif au programme des bourses olympiques de l'ENS ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS, notamment son article 25,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le calendrier du programme Bourses olympiques 2024 est le suivant :

- Dépôt des candidatures : Du 17 octobre au 12 décembre 2024 inclus
- Réunion du jury d'admissibilité : le 24 janvier 2025
- Épreuves orales : Du 4 Mars au 14 mars 2025 inclus
- Réunion du jury d'admission : Le 19 mars 2025

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ENS.

Fait à Paris, le 6 septembre 2024

Le directeur de l'École normale supérieure

Frédéric WORMS

